



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 16 décembre 2021

OBJET :

DE-21-12-1-07) AUTORISATION AU MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT Y COMPRIS A CARACTERE PLURIANNUEL JUSQU'A L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi seize décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 02 décembre 2021 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, M. POLITZER.

Absents excusés : Mme SERVIAN (pouvoir à Mme SÉGURET), Mme RUFFENACH (pouvoir à Mme MARTIN), Mme RANIERI (pouvoir à Mme GAUVAIN), Mme BALAGNA-RANIN (pouvoir à M. RIBET).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif pour l'exercice 2021 ;

Vu le budget supplémentaire pour l'exercice 2021 ;

Vu les décisions modificatives du budget pour l'exercice 2021 ;

Considérant qu'il convient de permettre d'engager des dépenses d'investissement avant le 15 avril 2022 ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 06 décembre 2021,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Autorise, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022, l'engagement, la liquidation et le paiement des dépenses d'investissement suivantes :

- Budget Principal :

CHAPITRES	INTITULES	BUDGETE 2021	CREDITS AUTORISES
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	3 090 984.87	772 746.22
Chapitre 204	Subvention équipement aux personnes privées	6 326 921.26	1 581 730.32
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	3 167 428.88	791 857.22
Chapitre 23	Immobilisations en cours	19 592 780.65	4 898 195.17
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	48 926.06	12 231.52
Opération 45	Réaménagement centre culturel et sportif Pompidou	397 690.00	99 422.50
Opération 66	Rénovation hôtel de ville	2 194 713.54	548 678.39
Opération 79	Gymnase lycée intercommunal	1 587 41.,10	396 853.03

- Budget Annexe Marché d'approvisionnement :

CHAPITRES	INTITULES	BUDGETE 2021	CREDITS AUTORISES
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	52 651.21	13 162.80

- Budget Annexe Centre Aquatique Le Dôme :

CHAPITRES	INTITULES	BUDGETE 2021	CREDITS AUTORISES
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	309 515.62	77 378.91
Chapitre 23	Immobilisations en cours	5 205.30	1 301.33

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé